

Procédure de modification d'un mouvement CET envoyé en validation.

(Seuls les gestionnaires SRH ont accès à la modification en janvier de l'année N+1)

- Aller dans l'onglet CET (1), Menu Gestion (2), Accès aux utilisateurs (3)
- Saisir le nom de l'agent (4) ou son « Matricule », puis cliquer sur « Rechercher ».

The screenshot shows the 'Agate-Tempo' interface. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Absences', 'Temps', 'CET' (highlighted with a red circle and '1'), and 'Paramétrage'. The left sidebar has 'Gestion' (highlighted with a red circle and '2') and 'Accès aux utilisateurs' (highlighted with a red circle and '3'). The search form contains fields for 'Nom' (highlighted with a red circle and '4'), 'Services', 'Matricule', and 'Groupes'. A red arrow points to the 'Rechercher' button. Below the search form, the 'Résultats' section shows a table with columns 'Nom', 'Prénom', and 'Structures / services'. A red circle and '5' highlight the first row of the table.

- Dans la zone « Résultats » cliquer sur la ligne correspondant à l'agent recherché (5) pour afficher l'écran récapitulatif du solde CET de l'agent ci-dessous.

The screenshot shows the 'Solde CET de J...' page. A large blue box displays '15 jours'. Below, the 'Informations' section contains a table with columns 'A participé' and 'Validé'. The first row is 'Campagne 2022' (highlighted with a red circle and '6'), with checkmarks in both columns.

Pour info :

Coche « A participé » activée: L'agent a saisi une alimentation et fait son choix d'option et envoyé en validation sa demande.

Coche « Validé » activée: Le mouvement est validé dans son ensemble et transmis à Sirhus.

Aucune coche : Soit l'agent n'a saisi aucun mouvement, soit la saisie est incomplète et n'a pas encore envoyé en validation sa demande à destination du SRH.

- Cliquer en (6) sur « Campagne N » (2022 dans l'exemple), le détail du mouvement enregistré s'affiche dans la fenêtre suivante :

Validation de cette demande 12

La modification de cette demande CET a bien été enregistrée

Demande CET pour ,

Statut **Validée**

Alimentation - Campagne 2022

Période d'alimentation du 28/09/2022 au 31/12/2022

Votre solde CET en début de campagne	15 jours	
Régulation de la campagne	0 jour	
Nombre de jours Congés payés - RTT - fractionnement 2022	<input type="text" value="15"/>	(Solde actuel: 16 jours)
Solde CET après alimentation	30 jours	

7 Saisir la Nouvelle alimentation

Choix/options - Campagne 2022

Période d'option du 28/09/2022 au 31/01/2023

Nombre de jours éligibles	30 jours	
Maintien / Absences CET	<input type="text" value="25"/>	
Paiement / Indemnisation	<input type="text" value="5"/>	
RAFP	<input type="text" value="0"/>	
Solde CET après option	25 jours	

Calcul automatique, ne rien saisir

8 Saisir une option pour ne pas dépasser la limite de progression de 10 jours

Modifier 10 9 Enregistrer 11

Historique

Date	Nature	Détail	Utilisateur
03/01/2023 08:25	Alimentation saisie		

- En (7) saisir la nouvelle valeur que l'agent souhaite épargner.
- En (8) saisir une à deux options en fonction du nombre de jours épargnés. Ce n'est pas obligatoire si la progression au-delà du seuil de 15 est inférieure ou égale à 10.
- En (9) saisir un commentaire obligatoire
- Cliquer sur « modifier » (10) puis « Enregistrer » (11). La validation du mouvement est automatique.
- (12) Affichage de confirmation de la prise en compte de la modification du mouvement CET.

Contrôle du mouvement enregistré et validé

- Reprendre à partir de l'étape (3) pour sélectionner l'agent et afficher l'écran récapitulatif.

Solde CET de [ID]

25 jours

Détail ↕

Informations

	A participé	Validé
Campagne 2022	✓	✓

- Cliquer sur « Détail »

Détail du compteur CET de [ID]

Solde actuel : 25 jours

Crédit | Débit

12

Alimentation:
15 jours de Congés payés - RTT - fractionnement 2022
Option(s):
Maintien: 25 jours

03/01/2023

13

Option(s):
Indemnisation: 5 jours
Option(s):
RAFP: 0 jour

03/01/2023

14/06/2022

Correction: Reprise de données Solde Sirhus
15 jours

Activation de votre CET le 14/06/2022

- Zone « Crédit » (12) détail de l'alimentation et de l'option de maintien.
- Zone « Débit » (13) détail des options « Indemnisation » et « RAFP » validées (fond vert).